

Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier
Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse
Band: - (1932-1933)
Heft: 27-28

Artikel: Contre la crise...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-734027>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contre la crise...

C'est la crise, a déclaré André de Reusse dans son numéro du 31 décembre. Pour y remédier, voici l'ingénieux moyen qu'il propose :

Tout citoyen, mâle ou femelle, majeur et vacciné, serait tenu, une fois par semaine, d'aller au cinéma, dans une salle à son choix, comme le prix de sa place. Il serait, par les soins du perceuteur, muni d'un carte divisée en autant de casiers que l'année comporte de semaines (défalcation faite des vacances) et, à chaque fois qu'il paierait sa place, il recevrait, en même temps que son coupon, un timbre mobile à coller sur cette carte.

Lorsqu'il irait payer ses contributions — ça arrive ces choses-là ! — il aurait à produire sa carte au perceuteur ; et, pour chaque case vide de son timbre, il aurait à acquitter un supplément de trois francs, par exemple, dont **un** irait dans les coffres de l'Etat et les **deux** autres à la Caisse d'avances aux producteurs.

Il va de soi que le contribuable, pourvu qu'il paie de son pognon, ne serait aucunement forcé de payer de sa personne ; s'il n'aime pas le cinéma, cet homme, il y enverra sa bonne ou son concierge. D'autre part, il pourrait parfaitement aller au ciné trois fois par jour et chaque jour si ça l'amuse ; aucune limite d'époque ne pèserait en servitude sur la carte. Et, même, le bon contribuable qui, dans son année, aurait consommé plusieurs carnets, pourrait être cité à l'Ordre du Fisc. Enfin, il serait convenu que, à partir d'un certain prix de places et au-dessus (mettons 12 fr. par exemple) le timbre compterait pour deux.

J'oublierais que, bien entendu, en cas d'excuse valable et constatée (maladie, absence à l'étranger, emprisonnement,

voyage dans la stratosphère, etc...) le contribuable serait exonéré de l'obligation spectaculofiscale pendant la période prouvée. Et, bien entendu aussi, astreint au spectacle, il ne serait pas, de ce fait, condamné aux « bravos forcés » : son droit de critique demeurerait intangible et si la pièce ne lui plaisait pas, des sifflets seraient mis à sa disposition pour l'indiquer.

Mais tout ça c'est secondaire.

L'important, c'est que l'Exploitant verrait immédiatement doubler, tripler voire même déculper sa clientèle et que ses recettes lui permettraient le paiement de taxes doubles, triples ou décuplées sans qu'il y soit — au contraire ! — d'un sou de sa poche. Car ce n'est plus lui, mais bien le client qui serait « taxé ». Et comme l'Etat y trouverait étonnamment son compte, peut-être, alors, l'Etat arriverait-il à réajuster un peu ses exactions aux possibilités de chacun.

Les patelins qui n'ont pas de cinémas ?... Mais, certains de la recette « obligatoire », des tas de zèbres se bousculeraient pour aller créer des salles ! Reprise des affaires pour les constructeurs d'appareils, et écoulement des stocks. Décentralisation formidable des plaisirs parisiens. Le goût du beau, de l'instructif, de l'agréable, du gai inculqué d'urgence à tout un pays pour lui remonter le moral et lui donner la joie de vivre.

Et, maintenant, c'est alors que l'Etat ou les Dirigeants intellectuels de la Nation pourraient exiger un droit de regard sur la production pour en maintenir le niveau à une altitude digne de notre renommée et de notre esprit latin. L'argent ne leur manquant plus pour entreprendre autre chose que du « tout-venant », nos réalisateurs seraient étroitement tenus à renoncer au genre « navet » ; un lustre nouveau s'étendrait sur les œuvres nationales et l'on ne viendrait plus nous fouter par la figure que les Russes, les Allemands ou les Américains sont plus artistes ou plus malins que nous !

Directeurs de Cinéma !

désirez-vous deux belles attractions ?

René Bersin

le si populaire chanteur du Radio-Cabaret
et sa partenaire

Edith Burger

Mel et Melma

les merveilleux artistes de l'Opéra de Paris

feront une tournée en Suisse
à partir du 15 février
prochain

CONDITIONS AVANTAGEUSES
DANSES ENREGISTRÉES SUR DISQUE
PAS BESOIN D'ORCHESTRE

Adressez-vous pour renseignements et offres à l'
EFFORT CINÉGRAPHIQUE SUISSE
27, Terreaux **LAUSANNE** Terreaux, 27



Photo Métropolis
Lausanne

RENÉ BERSIN